



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses pour la refonte du système d'information agricole

Date de la séance du CE : 16 août 2023
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
N° d'affaire : 2023.WEU.666
Classification : -

1. Objet

Système d'information agricole (SIA) partagé par les cantons de Berne, Fribourg et Soleure, GELAN est utilisé par quelque 30 000 exploitantes et exploitants ainsi que 500 collaboratrices et collaborateurs des organes d'exécution des trois cantons. Il sert principalement au versement des paiements directs. En outre, il permet de gérer les aides à l'investissement dans l'agriculture, les contributions à la protection de la nature et d'autres travaux.

Le crédit d'objet soumis à approbation vise à financer la refonte intégrale du système d'information agricole GELAN (projet « NeuAIS »).

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Logiciels PA / Immobilisations en construction Logiciels PA	8 203 713	5 ans

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
8 203 713	8 203 713	0	8 %

Explications sur les différents sous-totaux

Les dépenses d'investissement constituent un nouveau projet et sont de ce fait considérées exclusivement comme générant une plus-value.

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

En mio CHF	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Années suivantes
Selon le présent arrêté	8.20	2.23	2.57	2.27	0.50	0.37	0.27		
Selon le plan d'investissement intégré 2023 – 2033	7.15	2.19	1.97	1.99	0.42	0.36	0.21		

Concernant les écarts entre le plan d'investissement intégré et l'autorisation de dépenses, voir les explications figurant au chiffre 5 du rapport.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Logiciels PA	1 640 743

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Total en CHF		

Les coûts liés à l'exploitation et ceux induits font l'objet du crédit-cadre demandé simultanément par la DEEE pour la période 2024-2026 (« Autorisation de dépenses pour les applications spécialisées et la transition numérique des offices/du Secrétariat général (SG) de la DEEE », numéro d'affaire 2023.WEU.32).

Voir chiffre 5 du rapport.